Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTSA DATR

E5 Épreuve intégrative - Développement et animation des territoires ruraux

Session 2023 • Code sujet : **2023-BTS157-NOR-ME-AN-GU-RE-MA** • Durée : **180 minutes**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Médiation numérique à l'Espace Pesquet : pertinence, actions, réunion et évaluation (4 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://btsadatr.fr/assets/annales/btsa-datr/E5 - Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure/2023/BTSA DATR - E5 - Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure - Session 2023 - 1-Sujet.pdf

1. Médiation numérique à l'Espace Pesquet : pertinence, actions, réunion et évaluation

ECLA veut utiliser l'Espace Pesquet, un tiers-lieu communautaire, pour proposer des services de médiation numérique aux habitants d'un territoire étendu où l'accès au réseau et l'autonomie numérique sont inégaux. Les documents présentent la population, les disparités territoriales, les dispositifs et acteurs existants, ainsi que des exemples d'actions utiles pour préparer une réunion d'élus et une évaluation.

Question 1. Évaluer la pertinence, pour ECLA, de mettre en œuvre des outils de médiation numérique à l'Espace Pesquet, en prenant en compte les éléments du contexte et en argumentant votre position.

La médiation numérique est pertinente : la dématérialisation rend les démarches en ligne essentielles, alors qu'environ 17 % de la population française rencontre des difficultés numériques. ECLA rassemble 34 314 habitants dans 32 communes, sur un territoire étendu où la couverture et la densité de population sont inégales. Les besoins peuvent être variés : 32 % des habitants ont plus de 60 ans et 54 % ont un niveau de formation inférieur au bac. L'Espace Pesquet, tiers-lieu communautaire destiné à accueillir une médiation accessible à toute la population, peut compléter les lieux existants et organiser les partenariats. Il faut aussi aller vers les communes éloignées et articuler l'offre avec les acteurs déjà présents.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Oui, la médiation numérique à l'Espace Pesquet répond à un besoin réel, si elle complète l'offre existante et reste accessible aux habitants des 32 communes.

Question 2. Proposer deux actions de médiation numérique que l'Espace Pesquet peut mettre en place. Les actions doivent être opérationnelles, adaptées à l'objectif et au contexte, mobiliser de façon pertinente des acteurs du territoire et être présentées dans un argumentaire structuré.

1. **Ateliers d'autonomie numérique à l'Espace Pesquet :** le médiateur propose des séances régulières en petits groupes, adaptées aux niveaux et besoins repérés, sur les usages courants et les démarches en ligne. Pôle Emploi peut orienter des demandeurs d'emploi et mobiliser les Pass numériques ; Cyberbase Emploi, Info Jeunesse et les services sociaux peuvent relayer l'offre.
2. **Permanences itinérantes dans les communes :** le médiateur anime des ateliers ou reçoit les habitants dans des salles municipales, selon un calendrier communiqué par les mairies. Les agents d'accueil repèrent les besoins et orientent les usagers ; les associations et organismes sociaux complètent l'accompagnement. Cette action rapproche le service des habitants éloignés ou ayant des difficultés de déplacement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Créer des ateliers réguliers à l'Espace Pesquet et des permanences itinérantes en mairie, avec les partenaires et relais locaux.

Question 3. Proposer les éléments d'organisation de la réunion destinée à présenter aux élus les deux actions de médiation numérique.

Prévoir une réunion d'environ une heure à l'Espace Pesquet, présidée par le Vice-président. Le chargé de mission présente les actions et anime les échanges. Inviter les élus concernés et les partenaires utiles. Transmettre à l'avance l'invitation, l'ordre du jour et une fiche synthétique ; prévoir un vidéoprojecteur, une feuille de présence et un compte rendu.

Durée	Étape	Objectif
5 min	Rappel du contexte	Partager le diagnostic
20 min	Présentation des actions	Préciser modalités et partenaires
25 min	Échanges et arbitrages	Choisir les priorités et moyens
10 min	Décisions et suites	Attribuer responsables et échéances

Diffuser ensuite le compte rendu et suivre les décisions prises.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réunion d'une heure à l'Espace Pesquet : diagnostic, présentation, arbitrages, décisions consignées et suivi attribué.

Question 4. Après trois mois de fonctionnement, proposer des indicateurs et les outils permettant d'évaluer la pertinence de l'une des actions mises en place.

Après trois mois, évaluer les ateliers d'autonomie numérique en vérifiant leur fréquentation, leur capacité à toucher les publics visés et les progrès des participants. Distinguer les résultats selon les communes et les profils pour repérer les besoins non couverts.

- **Fréquentation :** ateliers réalisés, inscrits, présents et retours. Outils : calendrier et feuilles de présence.
- **Autonomie acquise :** évolution de la capacité à effectuer seul une tâche numérique ou une démarche en ligne. Outil : grille de compétences remplie au début et à la fin.
- **Utilité perçue :** satisfaction, confiance gagnée et besoins restant à traiter. Outils : questionnaire bref et entretiens de bilan.

Le médiateur rassemble ces données dans un tableau de suivi pour décider avec les partenaires des ajustements à apporter.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Mesurer la fréquentation, les progrès d'autonomie et la satisfaction au moyen des présences, d'une grille avant-après et d'un questionnaire.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve intégrative E5 du BTSA Développement et animation des territoires ruraux, session 2023, porte le code 2023-BTS157-NOR-ME-AN-GU-RE-MA et dure 180 minutes; aucun coefficient n'est imprimé. À partir du cas d'ECLA et de l'Espace Pesquet, elle évalue le diagnostic territorial, la pertinence d'une médiation numérique, la conception d'actions adaptées, l'organisation d'une réunion et le choix d'indicateurs et d'outils d'évaluation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La médiation numérique accompagne les usagers pour leur permettre de comprendre et de maîtriser les technologies numériques.
- Le diagnostic territorial croise l'accès au réseau, la démographie, les caractéristiques sociales et la répartition géographique des besoins.
- En territoire rural, des ateliers itinérants et des relais communaux peuvent rapprocher l'accompagnement des habitants.
- Un indicateur mesure un objectif observable; l'outil d'évaluation doit permettre de recueillir les données correspondantes.

Points de vigilance & attentes du jury

- Argumenter la pertinence à partir du contexte d'ECLA et des écarts entre les communes et les publics.
- Décrire deux actions opérationnelles et préciser les acteurs territoriaux à mobiliser.
- Structurer la réunion avec un objectif, des participants, un déroulement, des supports et des suites.
- Choisir des indicateurs appropriés et associer à chacun un outil de collecte cohérent.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment évaluer la pertinence d'une action de médiation numérique ?

Reliez les besoins repérés dans le diagnostic aux objectifs de l'action. Examinez si les publics concernés y accèdent et si l'action répond à leurs difficultés, en vous appuyant sur des données territoriales et des indicateurs recueillis avec des outils adaptés.

Q : Comment associer un indicateur à un outil d'évaluation ?

Définissez d'abord le résultat attendu, comme la participation ou le progrès en autonomie. Choisissez un indicateur observable, puis un outil capable de recueillir l'information: feuille de présence, questionnaire, entretien ou bilan des démarches réalisées.

Q : Quelle est la durée de l'épreuve et comment répartir le temps ?

L'épreuve dure 180 minutes. Le sujet ne fixe pas de durée par question; répartissez votre temps entre les quatre tâches en tenant compte des barèmes: 6, 6, 3 et 5 points, puis gardez du temps pour relire.

Q : Quels critères de notation le jury utilise-t-il ?

Le jury évalue la prise en compte du contexte et la qualité de l'argumentation, l'adaptation des deux actions et la mobilisation des acteurs, l'organisation de la réunion, puis la pertinence des indicateurs et la cohérence des outils d'évaluation.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsadatr.fr/assets/annales/btsa-datr/E5 - Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure/2023/BTSA DATR - E5 - Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure - Session 2023 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTSA Développement, Animation des Territoires Ruraux : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.